

**modifiant celui du 28 novembre 2008 relatif à la
classification des fonctions**

du 19 juin 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

arrête

Article Premier

¹ Le règlement du 28 novembre 2008 relatif à la classification des fonctions est modifié comme il suit :

Art. 2 *Modification des annexes*

¹ L'annexe 2 “Grille des fonctions“ est remplacée par l'annexe jointe au présent acte.

Art. 3 *Entrée en vigueur*

¹ Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 juin 2024.

La présidente:

Le chancelier:

C. Luisier Brodard

M. Staffoni

Annexes**1. Grille des fonctions**

Date de publication : 9 juillet 2024

